

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 56/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

**Création d'un poste de Chargée d'études en sciences sociales**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Missions

- **Accompagner les agents des collectivités** (communautés de communes, syndicats de bassin...) dans le montage et la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux humides en leur apportant un appui ciblé sur la mise en place de dispositifs de dialogue territorial ;
- **Elaborer des recommandations et outils** relatifs au dialogue territorial dans les projets (rédaction de guides/supports à destination des techniciens milieux aquatiques) ;
- **Mener une veille sur les thématiques associées au dialogue territorial et aux outils fonciers** mobilisables dans le cadre de projets de restauration de milieux humides et apporter un appui aux collègues de la structure sur ces questions (accompagnement au changement, concertation en faveur de la restauration des milieux...) ;
- **Animation Ramsar ;**
- **Réalisation d'enquêtes ;**
- **Organisation de temps d'échanges et de formation.**

Activités

Dans le cadre de la Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques et la Biodiversité (Camab) du Conseil départemental du Finistère :

- Appui aux porteurs de projets en matière de dialogue territorial (production de recommandations écrites et appui à des projets précis) ;
- Participation à l'organisation de temps d'échanges/journées thématiques sur le dialogue territorial à destination des techniciens en charge de projets de restauration des milieux aquatiques ;
- Accompagnement des sites engagés dans une démarche de labellisation Ramsar ;
- Alimentation du site Internet de la Camab (fiches retour d'expérience, page « Ramsar », page « Approches participatives », etc.) ;
- Participation aux événements de la Camab.

**Dans le cadre du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne :**

- Appui aux porteurs de contrats territoriaux pour le montage de projets intégrant les enjeux socio-économiques et associant les acteurs et usagers ;
- Valorisation de ces approches dans des référentiels techniques et vers les différents acteurs du bassin Loire-Bretagne ;
- Elaboration d'un module de formation sur le dialogue territorial à destination des techniciens en charge de projets de restauration des milieux aquatiques (module intégré à la formation sur la restauration des zones humides dispensée par l'équipe du RERZH).

**Appui en fonction des besoins et des attentes des partenaires du FMA.**

- Appui aux collègues de la structure sur la thématique du dialogue territorial (méthodologie de projet, diagnostic socio-géographique/enquêtes, outils de la concertation...).

**Autres Activités :**

- **Suivi administratif** de conventions de financement : participation à la programmation des actions, réalisation de bilans techniques, recherche de financements ;
- **Vie de la structure** : participation aux temps d'échanges, à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la structure ;
- **Représenter le Forum des Marais Atlantiques** lors d'évènements locaux ou nationaux.

Les compétences techniques, professionnelles et relationnelles ainsi que les qualités recherchées sont décrites dans la fiche de pose en annexe de la délibération.

Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie A à temps complet. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 11 de la grille des ingénieurs territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

**Décision du Comité Syndical**

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De remplacer le poste de chargé(e) d'étude créé par délibération n°24/2020 par le poste de Chargé(e) d'étude en sciences sociales à compter du 2 janvier 2025 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

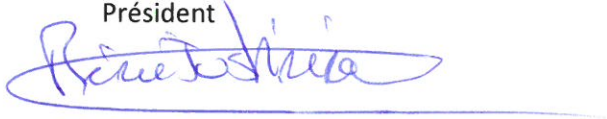
**Votes :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,  
Rémi JUSTINIEN  
Président



Le secrétaire de séance  
Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 \_\_\_\_ --

----- -- --

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2024

**AR Prefecture**

017-251710398-20241204-2024DEC024-DE  
Reçu le 11/12/2024